

Rouen, le 23 novembre 2018

Dossier de presse

Le **quatrième protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2019-2021 sera signé le 23 novembre 2018**, par la Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture de Seine-Maritime, Houda VERNHET, le Procureur Général près la Cour d'appel de Rouen, Frédéric BENET-CHAMBELLAN, le Président du Département, Pascal MARTIN, et 39 autres signataires (services de l'État, collectivités, ordres professionnels, associations...).

Pour une durée de 3 ans, le protocole s'articule autour des objectifs du 5ème plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) . Il se structure autour de 3 axes majeurs :

Consolider les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge globale des femmes victimes de violences

Répondre à la diversité des situations, des territoires et des formes de violences

Prévenir les violences et améliorer la connaissance du phénomène.

Signé par 42 partenaires, (contre 27 précédemment), il comporte **51 fiches actions** et vise à présenter les engagements pris et les actions qui seront menées en Seine-Maritime, selon une même volonté : **permettre à toutes les femmes victimes de violences d'accéder à leurs droits, d'être protégées et accompagnées pour sortir des violences et se reconstruire.**

Trois types d'actions seront présentées lors de la signature :

- Le rôle des réseaux Violences Intrafamiliales pilotés par les UTAS du Département de Seine-Maritime, en particulier celui de Dieppe-Neufchâtel et leur articulation avec le protocole départemental, par l'UTAS de Dieppe -Neufchâtel
- Le bilan de l'activité du CASA au CHU de Rouen et ses liens avec les autres hôpitaux (Equipe Mobile Hospitalière d'Aide aux Victimes de violence conjugale - EMHAVI – au CHI d'Elbeuf-Louviers, le Groupe hospitalier du Havre, le Centre hospitalier de Dieppe) par le Professeur Tournel.
- un exemple de formation des professionnels par le Directeur territorial Pôle Emploi de Seine-Maritime, nouveau signataire du protocole.

En France :



123 femmes
ont été tuées par
leur partenaire ou
ex-partenaire en
2016,
soit une femme
tous les 3 jours



225 000 femmes
âgées de 18 à 75 ans
déclarent avoir été
victimes de violences
physiques et/ou
sexuelles par leur
conjoint ou ex-conjoint
sur une année



93 000 femmes
âgées de 18 à 75 ans
déclarent avoir été
victimes de viols et/ou
de tentatives de viol
sur une année

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Le Bilan des principales mesures du 4ème Plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016 :

- le 3919 : 50 000 femmes écoutées/an en moyenne.
- les lieux d'écoute de proximité (accueils de jour et lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation) : 327 lieux recensés, 50 nouveaux sur la durée du plan.
- les intervenants sociaux en commissariats de police et brigades de gendarmerie : 260 intervenants ont été recensés dont 81 postes créés entre 2014-2016.
- 530 Téléphones Grave Danger ont été déployés, attribués à 600 femmes.
- 1515 places d'hébergement créées, portant à 4500 le nombre de places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences.

Bilan du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, 2014-2016, en Seine-Maritime

- 1098 femmes accueillies par le seul Pôle d'Accueil des Violences Intrafamiliales (PAVIF), sur la période 2014-2016, sur l'agglomération rouennaise.
 - 5 postes d'intervenantes sociales en commissariats et brigades de gendarmerie.
 - 15 Téléphones Grave Danger attribuables à ce jour en Seine-Maritime.
 - 1 dispositif de 12 hébergements dédiés en logement diffus (territoire de la Métropole, et Pays de Bray), 5 centres d'hébergements non spécialisés mais disposant de compétences spécifiques pour l'accueil de femmes victimes de violences (70 femmes victimes de violences accueillies en moyenne, de manière régulière à Rouen, Elbeuf, Dieppe et le Havre) et 2 appartements d'urgence mis à disposition par les Villes de Dieppe et d'Eu.
- Une quinzaine de femmes sont également accueillies dans les CHRS ouverts aux femmes seules ou avec enfants et dans les dispositifs de logement temporaire.

En Normandie

En 2016, 7 personnes ont été tuées par leur ancien ou actuel partenaire.

En Seine-Maritime

En 2017, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré dans le cadre des violences intrafamiliales faites aux femmes :

966 faits de violences dont 1 homicide et 1 tentative d'homicide

329 agressions à caractère sexuel

**Les violences sexistes et sexuelles sont intolérables
Dénoncer ne suffit plus, il faut désormais changer les comportements.**



SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr